



Ancienneté pour licenciement éco interim avant cdi

Par **caro282**, le **01/03/2013 à 18:58**

Bonjour, rnrnrnrnje viens d'être licenciée pour motif économique (mon employeur nous a fait signer une lettre de départ volontaire afin que nous puissions bénéficier d'une prime). Avant ce CDI j'étais en intérim pendant quasiment un an et ils m'ont repris 3 mois d'ancienneté de mon intérim (je sais c'est la règle). Les indemnités complémentaires sont fixées par rapport à l'ancienneté. Je suis exactement à 4 ans 11 mois et 15 jours d'ancienneté. Hors ils refusent de me valider mes 5 ans d'ancienneté (il y a une différence énorme entre une ancienneté comprise entre 1 et 4 ans et celle comprise entre 5 et 9 ans). Une de mes collègues (même service et même fonction) est arrivée dans le service après moi mais va avoir une indemnité nettement supérieure. Trouvez-vous ça normal? Personnellement je trouve cela discriminatoire parce j'ai effectué le même travail durant une période plus longue. C'est discriminer le travail temporaire. Pensez-vous que je peux aller aux prud'hommes? Merci d'avance pour vos conseils.